

Informations liées aux transports



Dans la ville d'Aurillac, le réseau accessible est TRANS'CAB.
Site internet TRANS'CAB : stabus.fr/

Tarifs

- Ticket unité : 1,40€ / Heure.
- Abonnement - de 24 ans (Surf) : 24€/Mois.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de TRANS'CAB.

Dans la ville de St-Flour, le réseau accessible est FLORIBUS.

Site internet FLORIBUS :
saint-flour.net/au-quotidien/transports-mobilite/floribus/

Les transports en commun FLORIBUS sont gratuits.
Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de FLORIBUS.

Liste des campus et sites universitaires du CANTAL (non exhaustive)



DÉPARTEMENT



DE MAYOTTE

COORDONNEES DE LA MEDIATRICE

SAID ABDOU Salimaty

Médiatrice sociale académique des étudiants de Mayotte
à Clermont-Ferrand

Tél. : 04.73.99.33.65. - 06.47.69.97.31.

E-mail : salimaty.said-abdou@ac-clermont.fr

Rectorat de Clermont-Ferrand

3, avenue Vercingétorix - (site : Amboise - A227)
63033, Clermont-Ferrand Cedex 01.

GUIDE D'INTÉGRATION

Pour les étudiants mahorais
dans le département du Cantal



Ceci est un guide pour aider les élèves de Mayotte à mieux s'intégrer à la rentrée.
Il s'agit d'un guide réalisé par la médiatrice de Clermont-Ferrand (Région Auvergne).

Dans ce document, vous trouverez :

- La liste des établissements scolaires partenaires du département du Cantal.
- Les démarches à faire avant le départ.
- Les démarches à faire à l'arrivée.
- Les informations liées aux transports.

Démarches à faire avant le départ

DPSU :

Pour l'aide complémentaire, il faut créer un dossier sur le site « bourses.cd976.fr ». Il faut également informer à la DPSU de la date de votre départ pour la métropole, pour bénéficier du versement de votre prime de départ (sous présentation de votre copie de votre billet).

LADOM :

Pour bénéficier du « Passeport Mobilité Etudes », il faudra créer une demande en ligne pour chaque voyage (maxi 1 aller-retour/an) sur le site mobilite.ladom.fr.

Il sera nécessaire de déposer des pièces justificatives.

POUR RAPPEL :

Quel que soit le dossier que vous créez, les demandes doivent se faire à l'avance pour pouvoir respecter les dates limites de dépôt de l'année en cours. A cet effet, veuillez consulter les dates limites de dépôt pour ne pas être hors délai.



Démarches à faire à l'arrivée



Informez la DPSU de vos nouvelles coordonnées : votre adresse postale métropolitaine, votre nouveau RIB, numéro de téléphone et adresse e-mail s'il y a eu un changement.



Envoyez votre certificat de scolarité à la DPSU et le CROUS, dès que votre établissement scolaire vous le donne.



Se mettre à jour au niveau de la sécurité sociale.



Faire si nécessaire, une demande d'aide au logement auprès de la CAF.



Contactez l'AELMA (l'association des étudiants et lycéens Mahorais d'Auvergne) pour vous aider à vous intégrer.

Service Académique d'Information et d'Orientation

□ En cas de souhait de réorientation ou changement de cursus, contactez le service académique d'information et d'orientation (SAIO) pour vous aider dans vos démarches de réorientation.

Liste des établissements scolaires partenaires dans l'Auvergne (non exhaustive)

AURILLAC

Lycée Georges Pompidou - ENILV Aurillac

Rue de Salers
15005 Aurillac
Tél. : 04 71 46 26 60.

Lycée (Jean) Monnet - Mermoz
10 Rue du Docteur Chibret,
15000 Aurillac

Tél. : 04 71 45 49 21.

Lycée Professionnel Raymond Cortat
55 AV Docteur Jean Chanal,
15000 Aurillac

Tél. : 04 71 45 60 78.

MAURIAC

Lycée Marmontel-Pompidou

12 Rue du Collège,
15200 Mauriac

Tél. : 04 71 68 05 33.

MURAT

Lycée professionnel JOSEPH CONSTANT

3 Rue Coste,
15300 Murat

Tél. : 04 71 20 05 20.

SAINT FLOUR

Lycée agricole LOUIS MALLET

Volzac, 5 RTE Hautes Terres,
15100 Saint Flour

Tél. : 04 71 60 67 82.

Lycée polyvalent de haute auvergne
20 Rue Marcelin Boudet,
15100 Saint Flour

Tél. : 04 71 60 05 50.

Lycée SAINT-VINCENT - LA PRESENTATION
2 Rue Marcellin Boudet,
15100 Saint-Flour

Tél. : 04 71 60 04 32.